

SITUATION ET ENGAGEMENT DES ELEVES

Objet : Activités extérieures à l'établissement prévues dans le cadre du projet pédagogique, donc professionnel.

Après avoir pris connaissance des points suivants :

- Le présent document concerne toute activité prévue dans le projet pédagogique (visites d'entreprise, de services administratifs, d'expositions, intervention sur les chantiers, stages en entreprise, etc ...) se déroulant hors de l'E.R.P. Georges Guynemer de LYON, pendant les heures de formation quand elle est formellement autorisée par le Directeur de l'Etablissement.
- Les stagiaires en formation professionnelle bénéficient de la protection contre les risques accident du travail et trajet survenant pendant le temps et sur le lieu de formation, y compris dans le cas de stages pratiques en entreprise, lorsqu'ils sont prévus dans le projet pédagogique.
- Les stagiaires restent civilement responsables des risques autres que ceux énoncés dans le deuxième paragraphe. Ils sont donc tenus de consulter leur compagnie d'assurance sur les garanties relatives à ces risques et, au besoin, de souscrire une assurance complémentaire.

Je soussigné(e) Nom..... Prénom.....

Stagiaire de la section.....

dégage l'Ecole de Reconversion Professionnelle Georges Guynemer de LYON de toute responsabilité en matière d'accident ou de sinistre, quelle qu'en soit la nature, pouvant survenir à l'occasion d'activités extérieures à l'établissement, pendant les heures de formation.

Cet engagement est valable pour toute la durée de la formation.

Fait à Lyon, le